

Langue anglaise et langue française

Dix ans après le vote de la loi sur les langues officielles.

La loi qui a fait de l'anglais et du français les deux langues officielles de la fédération canadienne a été votée il y a un peu plus de dix ans. Son application, qui présente de multiples facettes, a donné naissance à une fonction originale, celle de « commissaire aux langues officielles ». Les Canadiens qui ont à se plaindre de discrimination linguistique dans leurs relations avec les organismes fédéraux peuvent s'adresser à ce « grand commis » qui est nommé par le Parlement et n'a de comptes à rendre qu'à lui. Sa mission consiste à travailler à l'égalité de l'anglais et du français, à la fois au sein de l'administration fédérale et dans les rapports de cette administration avec le public.

Le commissaire est habilité à instruire les plaintes des usagers qui s'estiment lésés en raison de la langue qu'ils parlent, voire les plaintes des fonctionnaires eux-mêmes. Si la plainte lui paraît fondée, il adresse un préavis au secrétaire général du ministère responsable ou au président de la société d'Etat et il s'emploie à obtenir que les causes de discrimination linguistique disparaissent. Le commissaire publie un rapport annuel qui renseigne le Parlement et le grand public sur l'évolution de la réforme linguistique au cours de l'année écoulée (1). On trouve dans ce document la liste des organismes fédéraux intéressés par la réforme, au nombre de cent vingt environ, et pour chacun d'eux le nombre des plaintes reçues (2). M. Maxwell Yalden, commissaire aux langues officielles, n'est pas porté à l'autosatisfaction. Sa mission est, nous dit-il, de « pousser les administrations

dans le dos » pour les inciter à faire encore mieux dans le sens du bilinguisme. Indépendant du gouvernement, il est par définition « plus négatif que positif ». Ce que le législateur a voulu créer, avec la fonction de commissaire aux langues officielles, c'est un poste de « critique professionnel » et de « vérificateur linguistique ». Pourtant, M. Yalden ne peut que constater les progrès obtenus au cours de la décennie soixante-dix. A Ottawa, il est devenu normal, nous dit-il, que l'administration assure ses services au



Maxwell Yalden,
commissaire aux langues officielles.

public dans les deux langues, ce qui n'a pu se faire que grâce à une participation accrue des fonctionnaires francophones. Il est bien plus facile qu'il y a dix ans de « vivre en français » dans la capitale. Sur le plan culturel, la présence du français est très marquée par le Centre national des arts, vaste complexe bilingue, et aussi par le fait que l'enseignement secondaire public s'est mis à l'enseignement en français et non plus seulement à l'enseignement du français comme langue seconde. Tout cela a changé, en dix ans, le visage de la capitale fédérale.

La fonction publique - ministères, organismes publics, sociétés d'Etat, agences fédérales - qui est la principale source d'activité économique de la région d'Ottawa, a évolué elle aussi. Il y a de moins en moins de fonction-

naires fédéraux qui n'aient pas la possibilité de travailler en français. Les progrès restent difficiles car les fonctionnaires francophones ne constituent que le quart de la fonction publique, comme les francophones canadiens représentent le quart des Canadiens. Certaines sociétés d'Etat, dont le rôle économique et social est très important (Air Canada, Chemins de fer nationaux, Société canadienne des brevets, etc.), ont des problèmes de langue très particuliers en raison de la spécificité de leurs techniques. Il faut traduire les manuels d'instruction. Il arrive aussi que la réglementation du travail freine les progrès du français comme langue de travail. Dans les chemins de fer, par exemple, le choix des lignes par le personnel roulant se fait, selon la convention collective, à l'ancienneté. Il en résulte que le personnel est encore bien souvent anglophone unilingue sur les grandes lignes. On peut dire que le français est maintenant l'une des deux langues de travail de la fonction publique dans le « bassin linguistique » qui s'étend de Moncton (Nouveau-Brunswick) à l'est de l'Ontario. On en était loin il y a seulement dix ans.

A l'échelle du pays, nous dit M. Yalden, les pouvoirs publics interviennent aussi en faveur du bilinguisme grâce à Radio-Canada, société d'Etat, qui assure à la fois des services de radio et des services de télévision. Certes, les émissions de Radio-Canada sont durement concurrencées par les chaînes privées, qu'elles soient canadiennes ou étatsuniennes, mais leur audience est partout importante. Or la télévision d'Etat, qui s'oriente vers le culturel plus que vers le divertissement, diffuse en français, et en très bon français, d'un bout du pays à l'autre. Alors qu'il reste, selon M. Yalden, « aléatoire » pour un francophone de se faire servir en français dans un bureau de poste de Vancouver ou de Halifax, la télévision « française » peut être reçue partout. L'effort fait est très important, très onéreux, mais très utile. ■

1. Le commissaire aux langues officielles publie aussi le périodique « Langue et société » destiné à servir de tribune de discussion sur les problèmes de la réforme linguistique.

2. Les plus cités sont les organismes en contact permanent avec le public le plus vaste (ministère des postes, qui au Canada ne s'occupe que du courrier) ou intéressent le « public voyageur » (Air Canada, Douanes, Chemins de fer nationaux, Ministère des transports). Les compagnies de transport privées ne sont pas de la compétence du commissaire aux langues officielles.